

Rapport du président du jury Concours de technicien – 2024

Ce rapport, établi à partir des observations, contributions des membres du jury du concours et de l'autorité organisatrice, présente les principaux chiffres et résultats de la session 2024. Il s'adresse aux futurs candidats afin de les aider à se préparer à une prochaine session.

CONTEXTE

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique organise le concours de technicien territorial pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la région Pays de la Loire.

La date d'organisation du concours est nationale. Les sujets sont également nationaux.

La périodicité d'organisation du concours est de 2 ans, concomitamment avec le concours de technicien principal de 2^{ème} classe (organisé par le CDG56 pour le Grand Ouest) et en alternance avec les examens professionnels de technicien principal de 2^{ème} classe (avancement de grade et promotion interne) et technicien principal de 1^{ère} classe.

CALENDRIER DU CONCOURS POUR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LOIRE-ATLANTIQUE

Arrêté d'ouverture	27 juin 2023
Période d'inscription	Du 19 septembre au 25 octobre 2023
Date limite de dépôt des dossiers	2 novembre 2023
Épreuves d'admissibilité	11 avril 2024
Jury d'admissibilité	2 juillet 2024
Épreuves orales d'admission	Du 9 au 12 septembre 2024
Jury d'admission	13 septembre 2024
Résultats admission	16 septembre 2024
Établissement de la liste d'aptitude	1 ^{er} octobre 2024

NOMBRE DE POSTES OUVERTS

Les postes ont été ouverts selon la répartition suivante :

Spécialités	EXTERNE	INTERNE	3 ^{ÈME} CONCOURS	TOTAL
Bâtiments, génie civil	26	14	5	45
Réseaux, voirie, infrastructures	30	15	5	50
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	10	3	34
Déplacements, transports	2	0	0	2
Espaces verts et naturels	35	17	5	57
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	11	3	37
Services et interventions techniques	35	17	6	58
Métiers du spectacle	1	1	1	3
Aménagement urbain et développement durable	17	7	3	27
Artisanat et métiers d'art	1	0	0	1
TOTAL	191	92	31	314

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Le concours externe est ouvert aux candidats titulaires :

- d'un baccalauréat technologique,
- ou d'un baccalauréat professionnel,
- ou d'un diplôme homologué au niveau 4 sanctionnant une formation technico-professionnelle,
- ou d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007 modifié(*)

correspondant à l'une des spécialités existantes.

Sont toutefois dispensés des conditions de diplômes les pères et mères de famille d'au moins trois enfants qu'ils élèvent ou ont élevés effectivement, et les sportifs, juges et arbitres de haut niveau inscrits sur la liste établie chaque année par le ministre chargé des sports.

Le concours interne est ouvert :

- aux fonctionnaires et agents publics des collectivités territoriales, de l'État, des établissements publics qui en dépendent, y compris ceux relevant de la fonction publique hospitalière, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonction dans une organisation internationale intergouvernementale à la date de clôture des inscriptions, comptant au moins quatre ans de services publics au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle le concours est organisé (soit au 1^{er} janvier 2024).

Sont pris en compte les services effectués en qualité de non titulaire de droit public (contractuels...) ou de non titulaire de droit privé (CAE CUI, CEC, emplois jeunes...) réalisés dans un service public administratif.

Les candidats devaient également justifier être en poste à la clôture des inscriptions, soit au 2 novembre 2023.

Le troisième concours est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice, pendant une durée de quatre ans au moins :

- d'une ou plusieurs activités professionnelles relevant de contrats de droit privé quelle qu'en soit la nature,
ou
- d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale,
ou
- d'une ou plusieurs activités accomplies en qualité de responsable d'une association.

Le cumul de plusieurs activités ou mandats peut être pris en compte dans le décompte de la durée de l'expérience nécessaire pour l'accès au troisième concours, dès lors que ces activités ou mandats ne sont pas exercés sur les mêmes périodes.

La durée du contrat d'apprentissage et celle du contrat de professionnalisation sont décomptées dans le calcul de l'activité professionnelle exigée.

Enfin, l'article L325-7 du Code Général de la Fonction Publique prévoit que la durée des activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public.

Toutefois, cette règle ne fait pas obstacle à ce que les activités syndicales des candidats soumis à l'article L212-1 du Code Général de la Fonction Publique soient prises en compte pour l'accès au concours de technicien territorial.

STATISTIQUES – ADMIS À CONCOURIR

Répartition des inscrits / admis à concourir

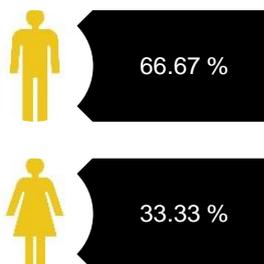
Spécialités	EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} CONCOURS		TOTAL	
	Postes	Admis à concourir	Postes	Admis à concourir	Postes	Admis à concourir	Postes	Admis à concourir
Bâtiments, génie civil	26	45	14	41	5	7	45	93
Réseaux, voirie, infrastructures	30	69	15	87	5	7	50	163
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	153	10	108	3	11	34	272
Déplacements, transports	2	11	0	-	0	-	2	11
Espaces verts et naturels	35	89	17	87	5	5	57	181
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	53	11	39	3	7	37	99
Services et interventions techniques	35	62	17	92	6	4	58	158
Métiers du spectacle	1	9	1	25	1	1	3	35
Aménagement urbain et développement durable	17	77	7	62	3	2	27	141
Artisanat et métiers d'art	1	17	0	-	0	-	1	17
TOTAL	191	585	92	541	31	44	314	1170

Le nombre d'admis à concourir tient compte des annulations d'inscription et des dossiers refusés.

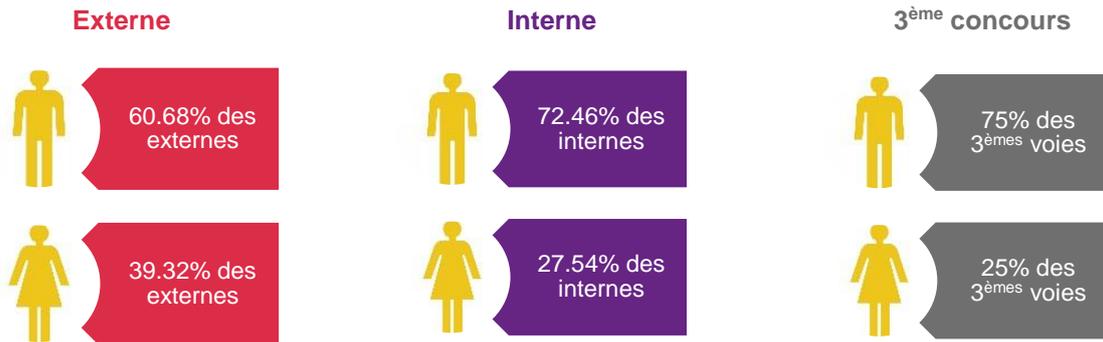
Profils des admis à concourir

Répartition des admis à concourir selon le sexe

Au global,

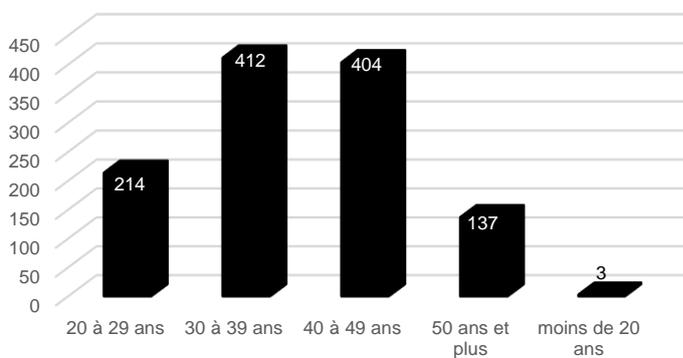


Par voie de concours,



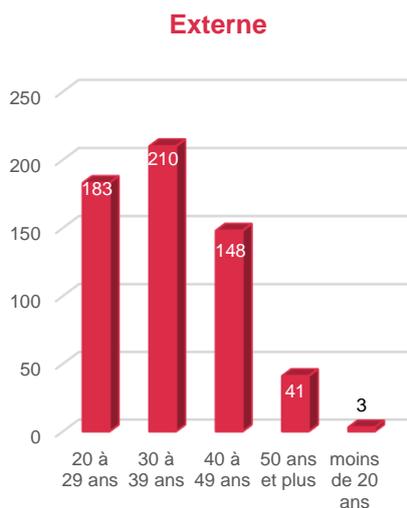
Répartition des admis à concourir selon l'âge

Au global,



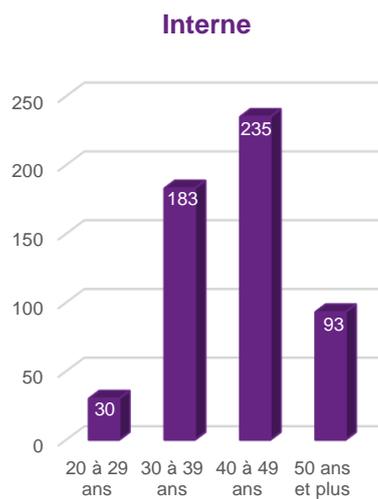
Moyenne d'âge : 39.54 ans

Par voie d'accès,

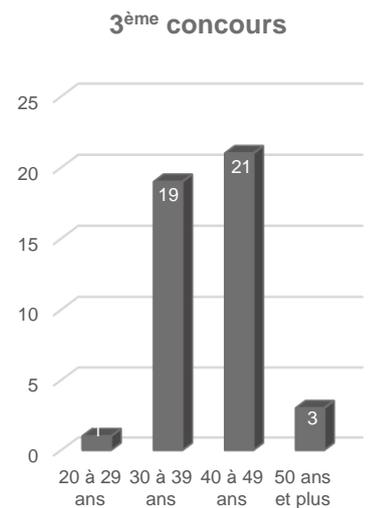


Moyenne d'âge : 36.28 ans

67.2% des externes ont – de 40 ans
31.28 % - de 30 ans



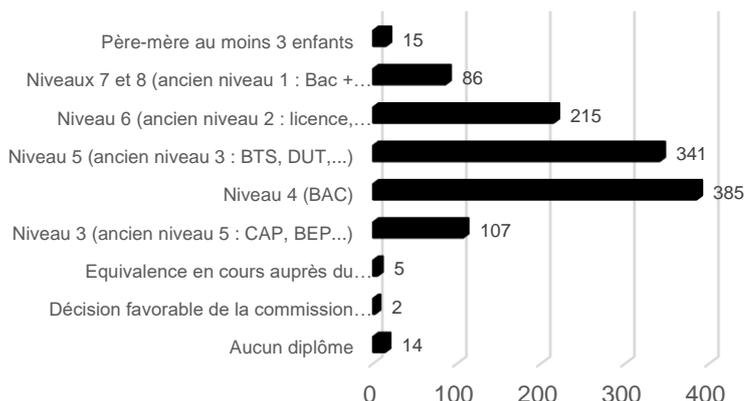
Moyenne d'âge : 42.84 ans



Moyenne d'âge : 42.16 ans

Répartition des admis à concourir selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

Au global,

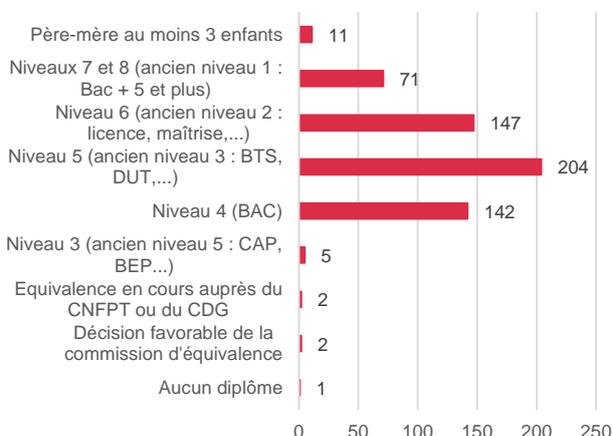


32.91% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4).

54.87% des admis à concourir sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis en externe (niveau 4) et 10.34 d'un niveau inférieur.

Par voie d'accès,

Externe
(585 candidats)

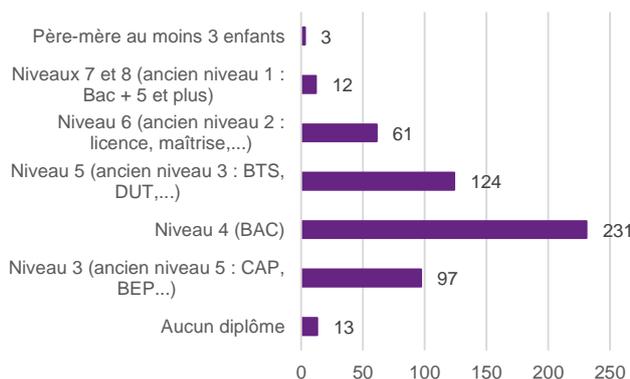


24.27% des admis à concourir en externe possèdent l'un des diplômes requis ou sont bénéficiaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence.

72.14% admis à concourir en externe sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

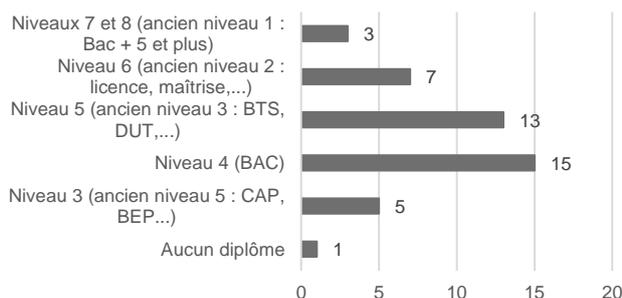
1.88% admis à concourir ont bénéficié de la dérogation accordée aux pères et mères d'au moins 3 enfants

Interne
(541 candidats)



42.70% des admis à concourir en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4), 36.41% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 20.33% un diplôme de niveau inférieur.

3^{ème} concours
(44 candidats)



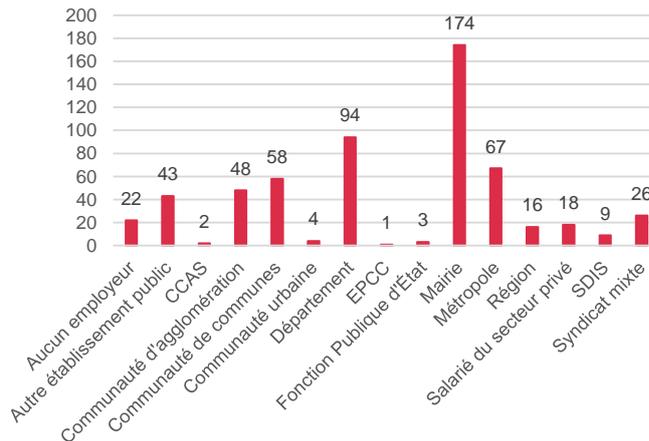
36.36 % des admis à concourir en 3^{ème} concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4), et 52.27% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 13.64% un diplôme de niveau inférieur.

Répartition des admis à concourir selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

Au global,	Fonctionnaire territorial titulaire	68.38 %
	Contractuel de droit public	19.57 %
	CDI secteur public	4.70 %
	Fonctionnaire d'État titulaire	1.97%
	CDI secteur privé	1.45 %
	Demandeur d'emploi	1.71%
	CDD secteur privé	1.71 %
	Étudiant	0.34%
	Autoentrepreneur	0.17%

Par voie d'accès,

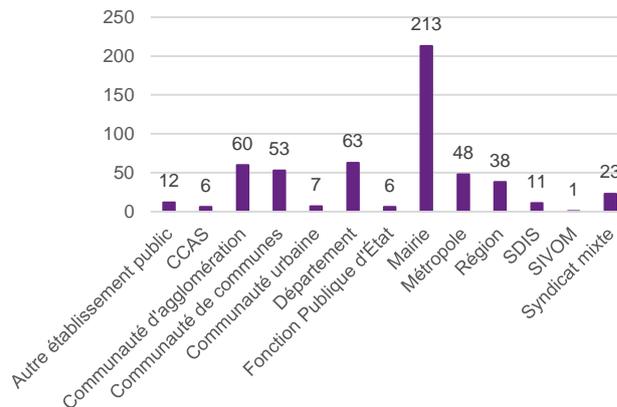
Externe (585 candidats)



49.81% des admis à concourir en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

34.70% des admis à concourir en externe sont contractuels dans la FPT, 5.13% exercent une activité dans le secteur privé, ou encore 3.42% sont demandeurs d'emplois et 0.68% sont étudiants.

Interne (541 candidats)



39.37% des admis à concourir en interne exercent dans une commune, 11.81% dans un département, 11.09% dans une communauté d'agglomération.

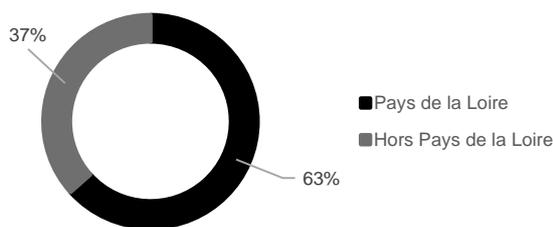
91.31% sont déjà titulaires de la FPT, 7.39% sont contractuels dans la fonction publique et 1.29 sont fonctionnaire d'État.

3^{ème} concours (44 candidats)

97.73% des admis à concourir en 3^{ème} concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé et 2.27% des responsabilités associatives.

Répartition des admis à concourir selon l'origine géographique

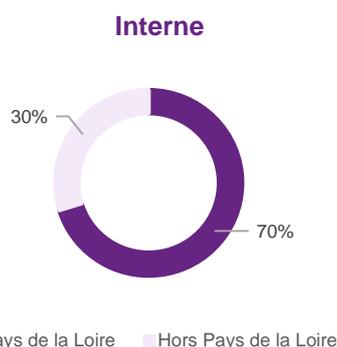
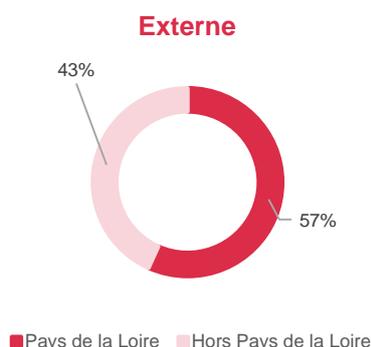
Au global,



63% des admis à concourir proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours.

Plus 1/3 des candidats proviennent d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer

Par voie d'accès,



Taux d'absentéisme

EXTERNE		INTERNE		3 ^{ÈME} CONCOURS		TOTAL	
Présents	Taux d'absentéisme	Présents	Taux d'absentéisme	Présents	Taux d'absentéisme	Présents	Taux d'absentéisme
452	22.74 %	466	13.86 %	44	11.36 %	962	16.92 %

L'ADMISSIBILITÉ

Épreuves

Concours externe

L'épreuve d'admissibilité consiste en la réponse à des questions techniques à partir d'un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE QUESTIONS EXTERNE

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin d'avoir bien connaissance des attendus.
- Poser le cadre réglementaire, indispensable quel que soit le sujet.
- Développer ses réponses pour éviter le traitement partiel des questions.
- Travailler :
 - la structuration des réponses, en organisant les idées autour d'un plan clair et précis.
 - l'esprit de synthèse, sans pour autant répondre de façon sommaire
 - les capacités rédactionnelles essentielles pour un emploi de catégorie B, en soignant notamment la syntaxe et l'orthographe et en s'accordant un temps de relecture pour se corriger, si nécessaire.

Concours interne Troisième concours

Cette épreuve consiste en l'élaboration d'un rapport technique rédigé à l'aide des éléments contenus dans un dossier portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt (durée : 3 heures ; coefficient 1).

REMARQUES DES CORRECTEURS SUR L'ÉPREUVE ÉCRITE DE RAPPORT

- S'approprier la note de cadrage de l'épreuve afin d'avoir bien connaissance des attendus.
- Porter une attention particulière à la méthodologie (lecture efficace pour analyse des documents, écrit professionnel avec un certain formalisme...).
- Lire avec attention la commande (le destinataire de la note, la strate de la collectivité, la demande...).
- Se positionner en tant que technicien et se questionner sur son rapport aux élus, à la hiérarchie.
- Développer les différents points et ne pas se contenter de les lister ou de rester sur des généralités.
- Travailler les capacités rédactionnelles indispensables pour occuper un emploi de catégorie B (syntaxe, orthographe, relecture en fin d'épreuve).

[Cliquez ici pour accéder aux différents sujets de la session](#)

Concours externe

EXTERNE						
Spécialités	Note ≥ 12	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	Moyenne
Bâtiment, génie civil - 36 cdts <i>Éventail des notes : de 2 à 14,75</i>	2	1	6	20	7	6.40
Réseaux, voirie et infra. - 61 cdts <i>Éventail des notes : de 2 à 15.50</i>	10	9	18	18	6	8.74
Prév. et gest. des risques - 125 cdts <i>Éventail des notes : de 1 à 14.50</i>	14	22	32	41	16	8.19
Déplacements, transports - 5 cdts <i>Éventail des notes : de 7 à 11</i>	0	2	0	3	0	8.48
Espaces verts et naturels - 75 cdts <i>Éventail des notes : de 4 à 16</i>	13	25	23	13	1	10.02
Ingé. Info. et sys. d'info. - 44 cdts <i>Éventail des notes : de 6.25 à 19</i>	20	12	5	7	0	11.59
Service et interv. tech. - 47 cdts <i>Éventail de notes : de 0 à 14.50</i>	5	9	21	10	2	8.88
Métiers du spectacle - 7 cdts <i>Éventail de notes : de 8.5 à 12.50</i>	2	4	1	0	0	11.27
Amén. urbain et dev. dur. - 40 cdts <i>Éventail de notes : de 2,5 à 1</i>	10	8	11	9	2	9.82
Artisanat et métiers d'art - 12 cdts <i>Éventail des notes : de 3 à 16</i>	5	4	0	2	1	11.45

* note éliminatoire

Concours interne

INTERNE						
Spécialités	Note ≥ 12	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	Moyenne
Bâtiment, génie civil - 34 cdts <i>Éventail des notes : de 2.25 à 14.25</i>	10	6	3	8	7	8.80
Réseaux, voirie et infra. - 77 cdts <i>Éventail des notes : de 1 à 16.50</i>	19	10	12	15	14	8.78
Prév. et gest. des risques - 125 cdts <i>Éventail des notes : de 5 à 17</i>	40	21	13	14	4	10.79
Espaces verts et naturels - 77 cdts <i>Éventail des notes : de 2.50 à 15.50</i>	27	12	13	23	2	9.88
Ingé. Info. et sys. d'info. - 35 cdts <i>Éventail des notes : de 3 à 13</i>	2	8	9	11	5	7.91
Service et interv. tech. - 80 cdts <i>Éventail de notes : de 2.50 à 16.25</i>	14	10	13	28	15	8.33
Métiers du spectacle - 22 cdts <i>Éventail de notes : de 4 à 16</i>	4	3	7	7	1	8.96
Amén. urbain et dev. dur. - 49 cdts <i>Éventail de notes : de 5 à 18</i>	18	14	10	7	0	10.61

* note éliminatoire

Troisième concours

3 ^{ÈME} CONCOURS						
Spécialités	Note ≥ 12	10 ≤ Note < 12	8 ≤ Note < 10	5 ≤ Note < 8	Note* < 5/20	Moyenne
Bâtiment, génie civil - 6 cdts <i>Éventail des notes : de 6 à 12</i>	1	2	2	1	0	9.75
Réseaux, voirie et infra. - 4 cdts <i>Éventail des notes : de 7 à 16</i>	1	1	1	1	0	10.69
Prév. et gest. des risques - 11 cdts <i>Éventail des notes : de 8 à 18</i>	6	2	2	1	0	12.35
Espaces verts et naturels - 5 cdts <i>Éventail des notes : de 8 à 15</i>	2	0	2	1	0	10.85
Ingé. Info. et sys. d'info. - 6 cdts <i>Éventail des notes : de 3 à 11.50</i>	0	2	1	2	1	8.00
Service et interv. tech. - 4 cdts <i>Éventail de notes : de 9 à 11.75</i>	0	3	1	0	0	10.50
Métiers du spectacle - 1 cdt	1	0	0	0	0	12.63
Amén. urbain et dev. dur. - 2 cdts <i>Éventail de notes : de 8 à 12</i>	1	0	1	0	0	10.00

* note éliminatoire

Seuils d'admissibilité

Le jury s'est réuni le 2 juillet 2024 et a fixé les seuils d'admissibilité suivants :

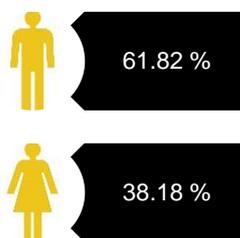
Spécialités	EXTERNE			INTERNE			3 ^{ÈME} CONCOURS		
	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles	Postes	Seuil	Admissibles
Bâtiments, génie civil	26	9	3	14	9	16	5	9	4
Réseaux, voirie, infrastructures	30	9	25	15	10	36	5	10	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	9.50	41	10	13	23	3	12	6
Déplacements, transports	2	10	2	0	-	-	0	-	-
Espaces verts et naturels	35	9	51	17	11	32	5	11	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	10	32	11	9	13	3	9	3
Services et interventions techniques	35	9	24	17	9	31	6	9	4
Métiers du spectacle	1	11	5	1	12	4	1	10	1
Aménagement urbain et développement durable	17	9	22	7	12	18	3	10	1
Artisanat et métiers d'art	1	14.50	5	0	-	-	0	-	-
TOTAL	191	-	210	92	-	173	31	-	23

406 candidats ont été déclaré admissibles par le jury.

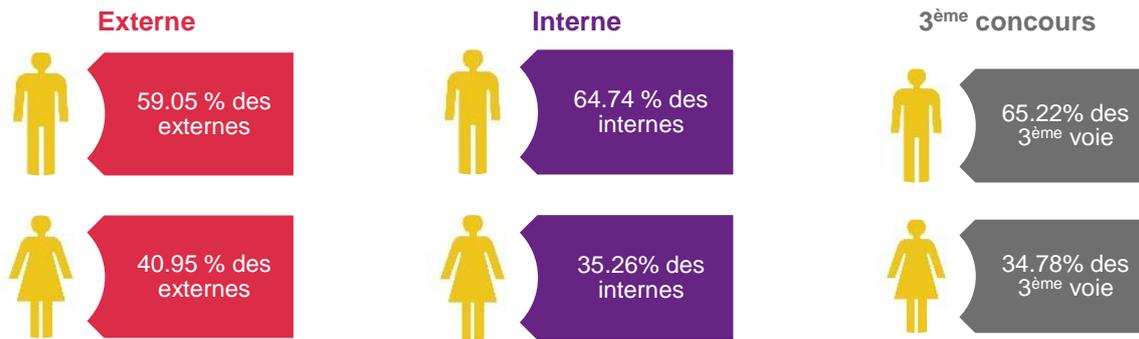
Profil des admissibles

Répartition des admissibles selon le sexe

Au global,

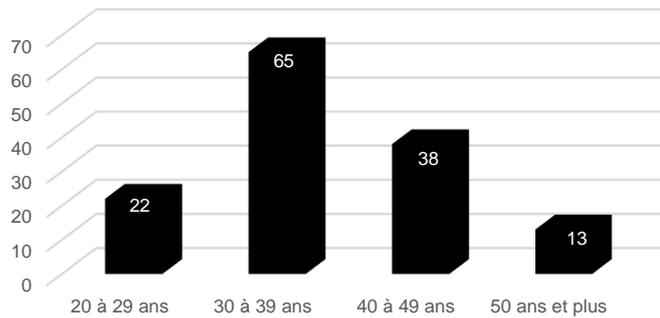


Selon la voie d'accès,

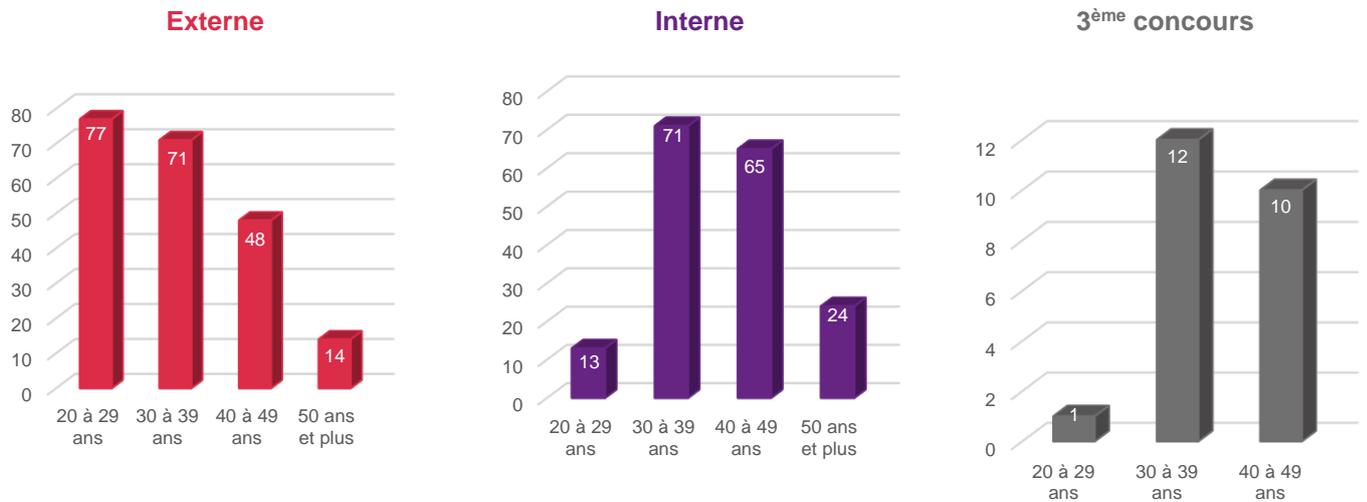


Répartition des admissibles selon l'âge

Au global,



Moyenne d'âge : 38.29 ans



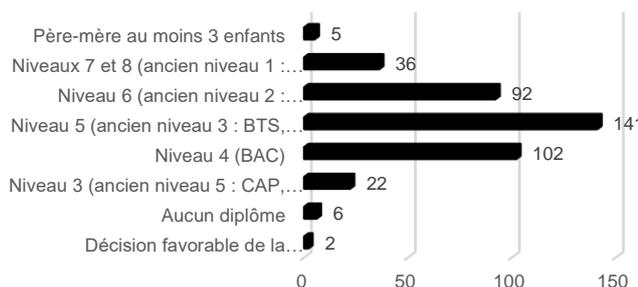
Moyenne d'âge : 35.31 ans

Moyenne d'âge : 41.49 ans

Moyenne d'âge : 41.42 ans

Répartition des admissibles selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

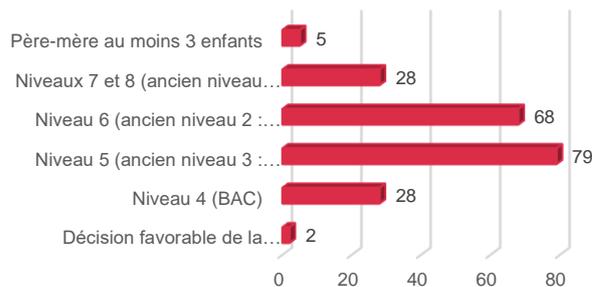
Au global,



16.67% des admissibles sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5).
79.71% des admissibles sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur à celui requis en externe (niveau 5).

Selon les voies d'accès,

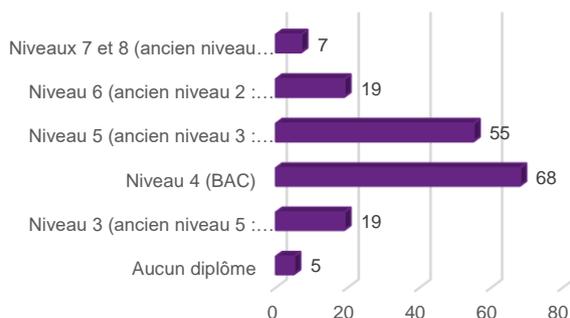
Externe
(210 candidats)



13.51 % des admissibles en externe possèdent l'un des diplômes requis ou sont bénéficiaires d'une décision favorable de la commission d'équivalence.

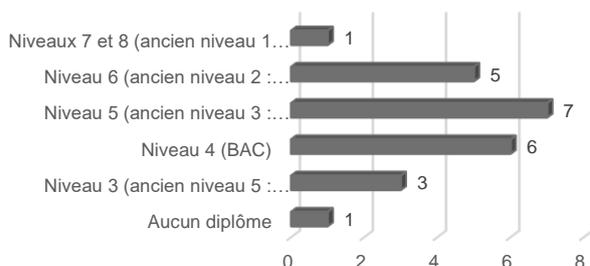
83.33% des admissibles en externe sont titulaires d'un diplôme d'un niveau supérieur à celui requis.

Interne
(173 candidats)



39.30% des admissibles en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 66.67% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 6.67% un diplôme de niveau inférieur.

3^{ème} concours
(23 candidats)



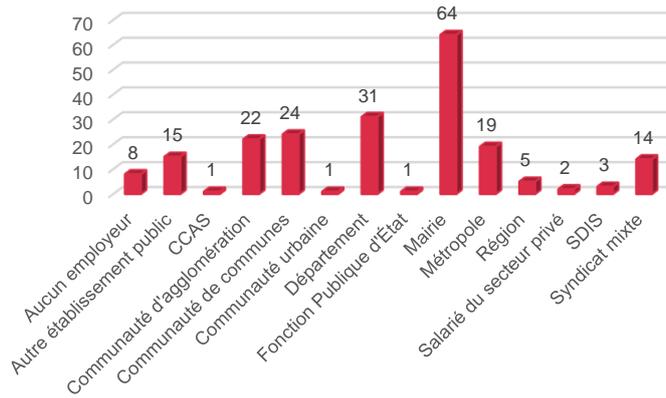
26.08% des admissibles en 3^{ème} concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 5), 56.52% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 4.76% un diplôme de niveau inférieur.

Répartition des admissibles selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

Type d'employeur / Conditions	Pourcentage
Fonctionnaire territorial titulaire	65.76 %
CDD de droit public	22.91 %
CDI secteur public	4.19 %
CDD secteur privé	2.71 %
Demandeur d'emploi	2.17 %
Fonctionnaire d'État titulaire	1.72 %
Étudiant	1.72 %
CDI secteur privé	0.49 %
Autoentrepreneur	0.25 %

Selon la voie d'accès,

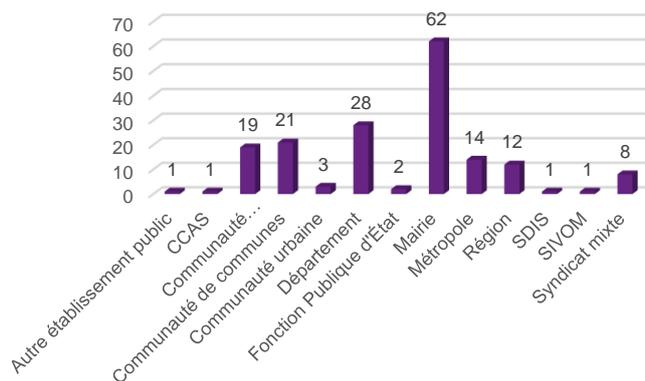
Externe



48.57% des admissibles en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

38.57% des admissibles en externe sont contractuels dans la FPT, et 4.29% exercent une activité dans le secteur privé.

Interne



41.67% des admissibles en interne exercent dans une commune, 18.33% dans un département, 11.67% dans une communauté de communes.

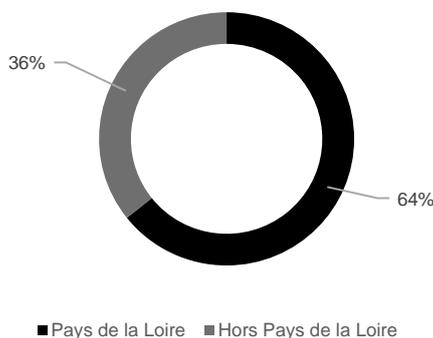
88.33% sont déjà titulaires de la FPT, 8.33% sont contractuels, 3.33% exercent dans la fonction publique hospitalière.

3^{ème} concours

100% des admissibles en 3^{ème} concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé.

Répartition des admissibles selon l'origine géographique

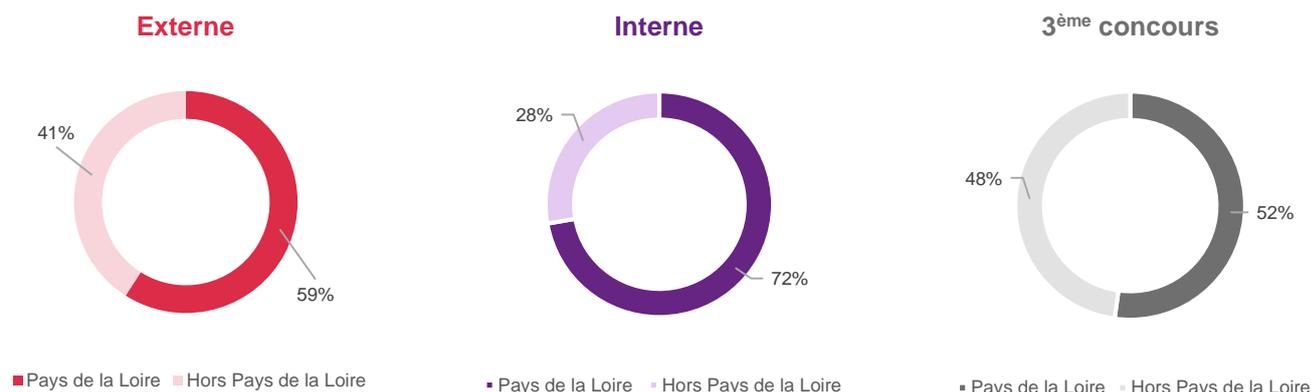
Au global,



64 % des admissibles proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours.

Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

Selon la voie d'accès,



L'ADMISSION

Épreuves

Concours externe

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, sa motivation, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Concours interne

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie par le candidat. (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Troisième concours

Cette épreuve consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience, permettant au jury d'apprécier ses connaissances, son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois ainsi que sa capacité à s'intégrer dans son environnement professionnel. (durée totale de l'entretien : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 1)

Niveau des candidats

Spécialités	Voies	Éventail des notes	15 et +	10 – 14.9	5 – 9.9	- de 5	MOYENNE
Bâtiments, génie civil	Externe	8.50 – 16.50	1	1	1	0	12.33
	Interne	6.50 – 14.50	0	11	5	0	10.85
	3 ^{ème} voie	10.00 – 12.50	0	4	0	0	11.63
Réseaux, voirie, infrastructures	Externe	6.00 – 16.00	2	17	5	0	11.00
	Interne	6.00 – 18.00	5	18	13	0	11.25
	3 ^{ème} voie	10.50 – 14.50	0	2	0	0	12.50
Prévention, gestion des risques, hygiène, restauration	Externe	6.00 – 18.00	14	18	8	0	12.40
	Interne	5.50 – 19.00	3	8	10	0	11.50
	3 ^{ème} voie	9.00 – 16.50	2	2	2	0	11.60
Déplacements, transports	Externe	7.00 – 12.00	0	1	1	0	9.50
Espaces verts et naturels	Externe	4.50 – 18.00	10	25	14	1	11.93
	Interne	3.50 – 17.00	5	17	8	1	11.60
	3 ^{ème} voie	10.50 – 14.50	0	2	0	0	12.50
Ingénierie, informatique, systèmes d'information	Externe	4.00 – 17.50	7	15	7	2	11.26
	Interne	7.50 – 17.50	4	5	2	0	13.12
	3 ^{ème} voie	8.50 – 17.00	2	0	1	0	14.17
Services et interventions techniques	Externe	5.00 – 18.00	6	9	8	0	11.27
	Interne	3.00 – 19.00	8	12	10	0	12.04
	3 ^{ème} voie	5.50 – 9.00	0	0	4	0	7.75
Métiers du spectacle	Externe	6.50 – 14.00	0	2	3	0	10.00
	Interne	8.50 – 18.00	2	1	1	0	13.75
	3 ^{ème} voie	7.00	0	0	1	0	7
Aménagement urbain, développement durable	Externe	5.00 – 16.50	5	10	7	0	11.64
	Interne	3.00 – 17.00	4	11	2	1	12.39
	3 ^{ème} voie	12.50	0	1	0	0	12.50
Artisanat et métiers d'art	Externe	7.50 – 17.00	2	2	1	0	12.90
MOYENNE GÉNÉRALE							11.74

REMARQUES DES EXAMINATEURS SUR L'ÉPREUVE ORALE

De manière générale, de nombreux candidats ont réussi cette épreuve orale (20.20 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 15/20 et 70.44% des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20). Dans l'ensemble, les jurys de cette épreuve constatent que les exposés sont souvent travaillés et structurés et que les candidats adoptent une posture adaptée pour une large majorité.

Cependant, les examinateurs prodiguent utilement quelques conseils :

- Maîtriser les 5 minutes de présentation (gestion du temps, acquis de l'expérience, projet professionnel), et éviter un récit trop descriptif d'un CV chronologique.
- Être capable de développer et argumenter ses idées et ne pas se contenter de réponses succinctes et trop générales.
- Approfondir les connaissances de base de l'environnement professionnel et territorial (finances publiques, rôle des élus, principes du service public...).
- Travailler les différentes étapes de la conduite de projet et se les approprier pour être capable de répondre à des mises en situation proposées par les examinateurs.
- Se projeter en tant que potentiel manager. Même si les candidats n'encadrent pas actuellement, un technicien peut être amené à assumer ces missions.
- Démontrer des capacités d'adaptation au-delà du poste occupé et de la collectivité actuelle à laquelle on appartient.
- Faire montre de curiosité et être en veille sur les récentes actualités réglementaires et leurs impacts sur l'action publique locale.

Seuils d'admission

- Considérant que toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve d'admission entraîne l'élimination du candidat.
- Considérant qu'un candidat ne peut être admis si la moyenne de ses notes aux épreuves est inférieure à 10 sur 20 après application des coefficients correspondants.
- Considérant que le jury n'est pas tenu d'attribuer toutes les places mises au concours (cf. le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013).

De plus, conformément au décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 (article 5) : « inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre de places aux concours externe, interne et au troisième concours dans la limite de 25 % de la totalité des places offertes à ces concours ou d'une place au moins ».

Le jury, réuni le 13 septembre 2024 a arrêté les seuils suivants :

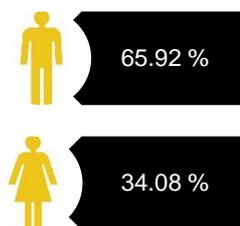
Spécialités	EXTERNE			INTERNE			3 ^{ÈME} CONCOURS		
	Postes	Seuil	Admis	Postes	Seuil	Admis	Postes	Seuil	Admis
Bâtiments, génie civil	26	12.57	2	14	10.13	16	5	10.38	4
Réseaux, voirie, infrastructures	30	10.00	19	15	10.00	27	5	10.88	2
Prévention et gestion des risques, hygiène, restauration	21	12.13	21	10	12.75	10	3	14.00	3
Déplacements, transports	2	11.25	1	0	-	-	0	-	-
Espaces verts et naturels	35	10.32	34	17	11.38	21	5	12.88	2
Ingénierie, informatique et systèmes d'information	23	10.63	24	11	10.25	10	3	13.38	2
Services et interventions techniques	35	10.00	14	17	10.19	23	6	10.44	1
Métiers du spectacle	1	13.69	1	1	15.75	2	1	-	0
Aménagement urbain et développement durable	17	10.25	17	7	12.75	9	3	12.25	1
Artisanat et métiers d'art	1	16.19	1	0	-	-	0	-	-
TOTAL	191	-	134	92	-	118	31	-	15

267 candidats ont été déclaré admis par le jury.

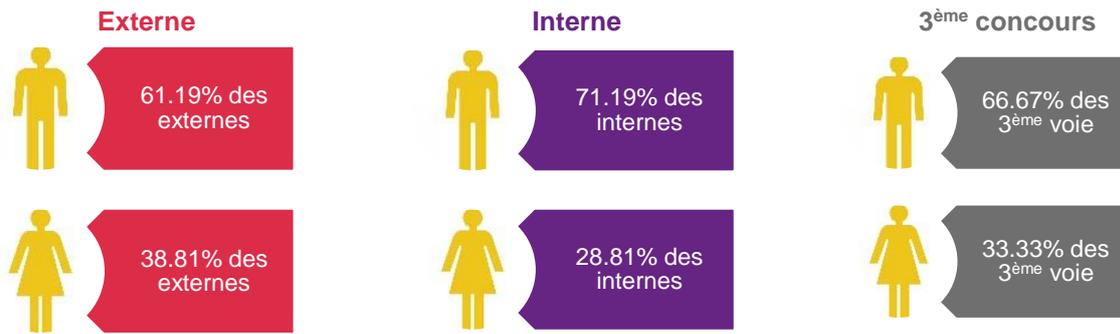
Profil des admis

Répartition des admis selon le sexe

Au global,

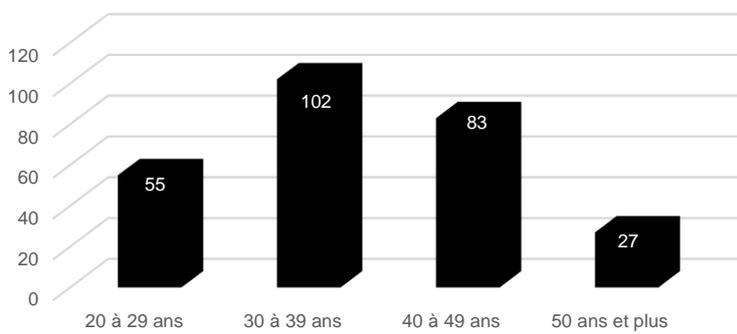


Selon la voie d'accès,



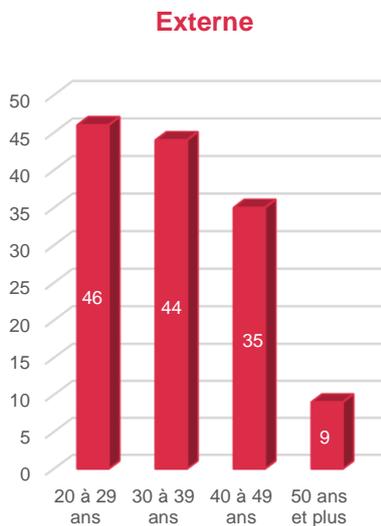
Répartition des admis selon l'âge

Au global,

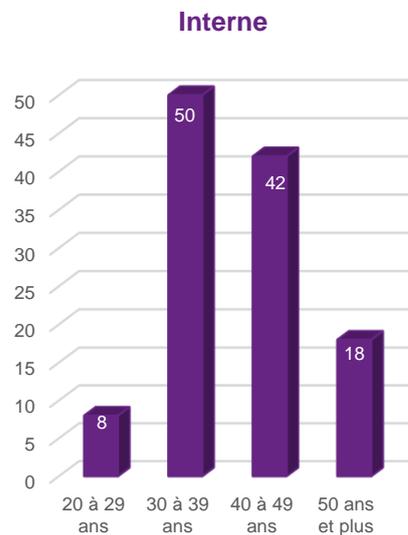


Moyenne d'âge : 38.58 ans

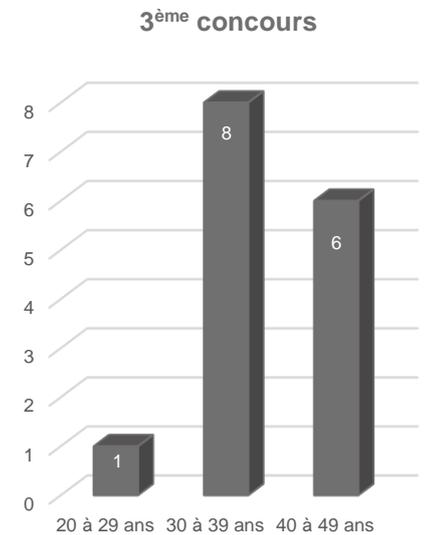
Selon la voie d'accès,



Moyenne d'âge : 38.56 ans



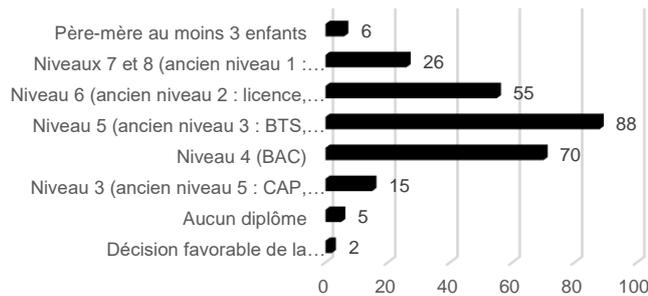
Moyenne d'âge : 38.61 ans



Moyenne d'âge : 38.36 ans

Répartition des admis selon les conditions d'inscription et niveaux de diplômes

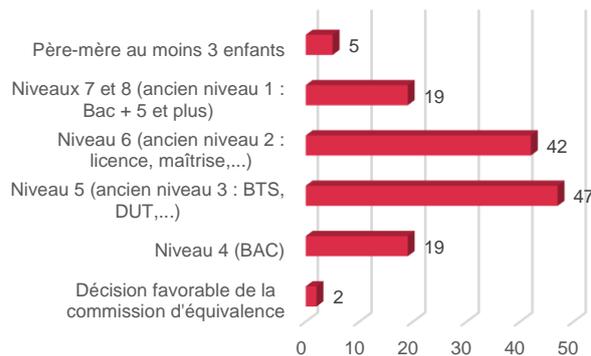
Au global,



26.22% des admis sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4), 53.30% sont titulaires d'un diplôme de niveau supérieur et 7.49% un diplôme de niveau inférieur.

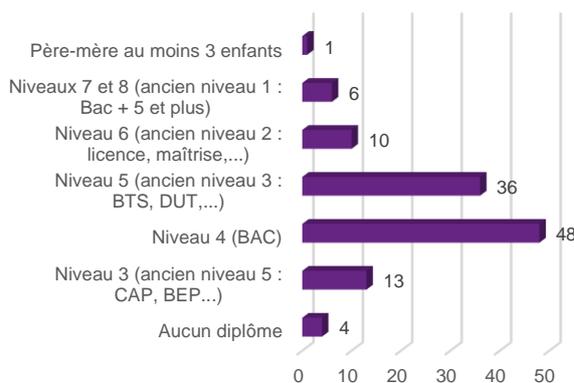
Selon la voie d'accès,

Externe



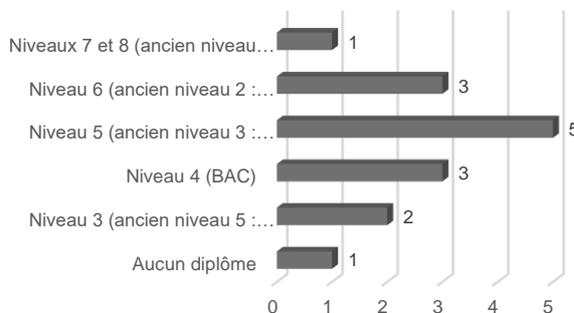
14.18 % des admis en externe sont titulaires d'un diplôme du niveau requis (niveau 4), et 80.60% sont titulaires d'un diplôme supérieur au niveau requis.

Interne



40.68% des admis en interne sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4), 44.07% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 14.41% un diplôme de niveau inférieur.

3^{ème} concours

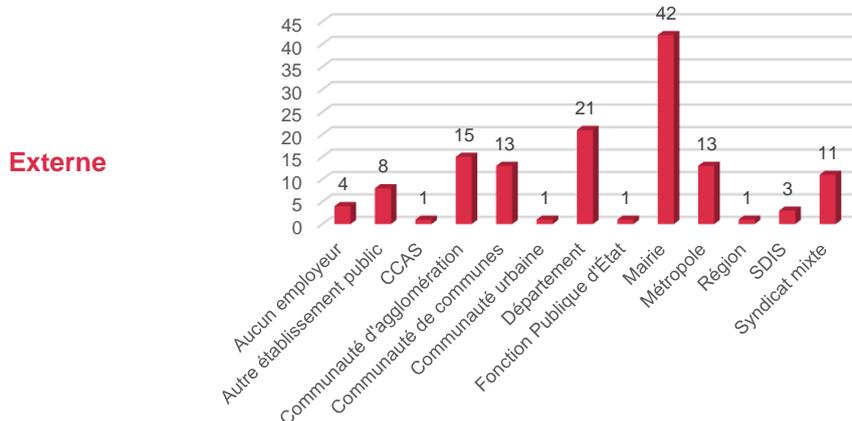


20.00% des admis en 3^{ème} concours sont titulaires d'un diplôme du niveau requis en externe (niveau 4), 60.00% détiennent un diplôme de niveau supérieur et 20.00% un diplôme de niveau inférieur.

Répartition des admis selon le type d'employeur ou conditions d'inscription

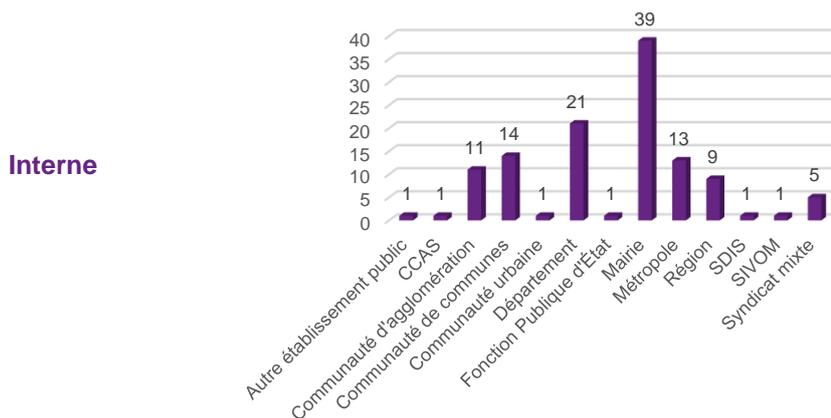
Au global,	Fonctionnaire territorial titulaire	69.29 %
	Contractuel de droit public	20.97 %
	CDI secteur public	3.37 %
	CDD secteur privé	3.00 %
	Fonctionnaire d'État titulaire	1.50 %
	Demandeur d'emploi	1.12 %
	Étudiant	0.37 %
	CDI secteur privé	0.37 %

Selon la voie d'accès,



53.73% des admis en externe exercent déjà au sein de la fonction publique territoriale en qualité de titulaire.

36.57 % des admis en externe sont contractuels dans la FPT.



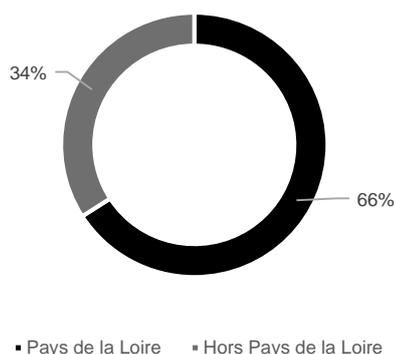
46.67% des admis en interne exercent dans une commune, 20.00% dans un département, 11.11% dans une communauté d'agglomération.

91.11% sont déjà titulaires de la FPT, 8.89% sont contractuels.

3^{ème} concours 100% des admis en 3^{ème} concours ont fait valoir des activités professionnelles dans le secteur privé.

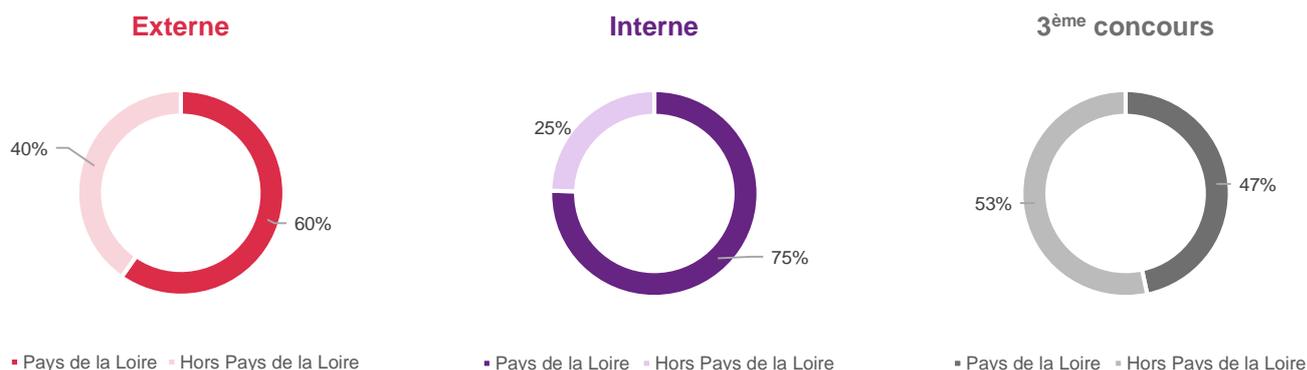
Répartition des admis selon l'origine géographique

Au global,



66 % des admis proviennent de la région Pays de la Loire, périmètre d'organisation du concours. Les autres candidats sont originaires d'autres régions métropolitaines et d'Outre-Mer.

Selon la voie d'accès,



CONSEILS POUR LES FUTURS CANDIDATS

Passer un concours exige une préparation sérieuse et un réel investissement de la part du candidat.

À ce titre, il est donc indispensable de s'informer sur la nature des épreuves, le programme, le cadrage des épreuves, etc. Toutes les informations utiles sont disponibles sur le site www.cdg44.fr et le service concours et veille emploi du Centre de Gestion de Loire-Atlantique demeure à la disposition des candidats pour toute question relative au concours de technicien territorial.

D'autre part, une attention et un effort particuliers doivent être portés à l'écrit : la maîtrise de la méthodologie, de la syntaxe, de l'orthographe, de la synthèse et de la gestion du temps sont indispensables.

Par ailleurs, pour l'épreuve orale, il s'avère primordial de connaître l'environnement que l'on souhaite intégrer, en s'informant sur les modes de fonctionnement des collectivités territoriales, les enjeux et l'actualité s'y rapportant.

Il est également essentiel d'être capable de se projeter sur des fonctions d'encadrant, qui est l'une des missions potentielles exercées par un technicien territorial. De nombreux candidats ne prennent pas la hauteur suffisante et se cantonnent à leur positionnement actuel au moment de l'épreuve orale.

Enfin, je tiens à remercier les membres du jury, les correcteurs et examinateurs, pour leur disponibilité, leur professionnalisme, leur expertise et leur volonté de veiller au maintien d'un certain niveau d'exigence dans la sélection de nos futurs collaborateurs au sein de nos équipes.

Fait à Nantes, le 22 février 2025



Le président du jury
Youenn FENARD